

« L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Exemples d'affaires concernant « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Solakov c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (31 octobre 2001)

Condamné pour trafic de stupéfiants, Blagoj Solakov se plaignait de n'avoir pas pu contre-interroger les témoins dont les déclarations avaient constitué l'unique fondement de sa condamnation ni faire interroger les témoins à décharge.

Violation de l'article 6 (droit à un procès équitable)

Stoimenov c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (5 avril 2007)

Jordan Stoimenov alléguait la violation du principe de l'égalité des armes, les juridictions nationales l'ayant condamné sur la base d'expertises produites par le ministère qui avait engagé les poursuites contre lui.

Violation de l'article 6 § 1 (droit à un procès équitable dans un délai raisonnable)

Violation de l'article 13 (droit à un recours effectif)

Conseil de l'Europe

Adhésion : 9 novembre 1995

La Convention

Signature : 9 novembre 1995

Ratification : 10 avril 1997

Juge en fonction

Mirjana LAZAROVA TRAJKOVSKA

Historique des juges

Margarita TSATSA-NIKOLOVSKA (1998-2008)

Premier arrêt

Solakov c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (31 octobre 2001)

La Cour et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » au 1^{er} janvier 2011

Nombre total d'arrêts : 78

Arrêts de violation : 72

Arrêts de non-violation : 3

Autres arrêts : 3

Décisions d'irrecevabilité : 1 568

Requêtes pendantes : 1 029

Exemple de mesure générale

Stoimenov c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (5 avril 2007)

Violation du principe de l'égalité des armes, le requérant ayant été condamné sur la base d'expertises produites par le ministère qui avait engagé les poursuites contre lui.

⇒ Reconnaissance par la Cour suprême du fait que la Convention fait partie intégrale de l'ordre juridique national et que les tribunaux nationaux doivent se référer aux arrêts de la Cour européenne dans leur raisonnement.

Exemple de mesure individuelle

Stoimenov c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (5 avril 2007)

⇒ Le requérant, condamné à l'issue d'une procédure pénale inéquitable car basée sur des avis d'experts non indépendants, a obtenu la réouverture de la procédure pénale et une expertise indépendante a été ordonnée.